



DIVERSITÉ SOCIALE DANS LES CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES : METTRE FIN À UNE FORME DE « DÉLIT D'INITIÉ »

Commission des affaires culturelles

Rapport de la mission d'information sur la diversité sociale et l'égalité des chances dans la composition des classes préparatoires aux grandes écoles

Président : M. Jacques Legendre

Rapporteur : M. Yannick Bodin

Rapport n° 441 (2006-2007)

Présentation

Si les grandes écoles n'ont pas le monopole de la formation des élites dans notre pays, du moins occupent-elles une part majeure dans ce processus. Les classes préparatoires ne constituent pas la voie exclusive pour y accéder, mais la principale et la plus prestigieuse.

Or, la faible diversité de l'origine sociale de leurs étudiants est préoccupante. Elle traduit une panne de l'« ascenseur social » et suscite une forme de reproduction des élites. Cette situation est préjudiciable à la fois pour les jeunes issus de milieux non initiés aux méandres de notre système éducatif, pour les grandes écoles - il existe plus de 200 écoles d'ingénieurs et autant d'écoles de gestion - qui ont mission de former nombre des futurs cadres dirigeants de notre pays, et pour les entreprises qui ne trouvent plus au sein du vivier des jeunes diplômés la diversité des talents et des personnalités qu'elles souhaitent recruter.

La mission d'information de la commission des affaires culturelles du Sénat a procédé à une quarantaine d'auditions et à 4 déplacements sur le terrain : à l'Institut d'études politiques de Paris, en Seine-et-Marne, dans le Nord - à Cambrai et Lille - puis dans le Calvados, près de Caen.

Son rapport dresse un état des lieux approfondi, étudie les initiatives et expérimentations qui ont « fleuri » ces dernières années en vue de remédier à cette situation, et avance des propositions pour

répondre à ce problème majeur pour notre société.

La mission a ainsi pu prendre la mesure des freins qui persistent pour l'accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles. En effet, elle a constaté :

- un **phénomène d'autocensure**, d'ordre à la fois socioculturel et psychologique, qui renvoie notamment aux défaillances de notre système d'information et d'orientation ;

- des **handicaps financiers** (logement, frais d'inscription aux concours, coût des études, travail salarié peu compatible...);

- des **inégalités territoriales d'accès aux classes prépas**, qui se conjuguent, bien souvent, aux inégalités sociales ou culturelles. Elles ne concernent pas seulement les banlieues difficiles, mais également les zones rurales enclavées ou les zones industrielles en reconversion.



Déplacement d'une délégation de la mission

Quelques chiffres

• Une porte d'entrée étroite

- 5 % des élèves entrés en 6^e accèdent aux grandes écoles ;
- 9 % des bacheliers généraux et technologiques d'une génération intègrent une classe préparatoire ; c'est le cas de près de 20 % des bacheliers scientifiques et d'1 % des bacheliers technologiques ;
- paradoxalement, on compte environ 4 000 places vacantes en 1^{ère} année, soit moins de 10 % du potentiel d'accueil ; des places sont également non pourvues dans un certain nombre de grandes écoles.

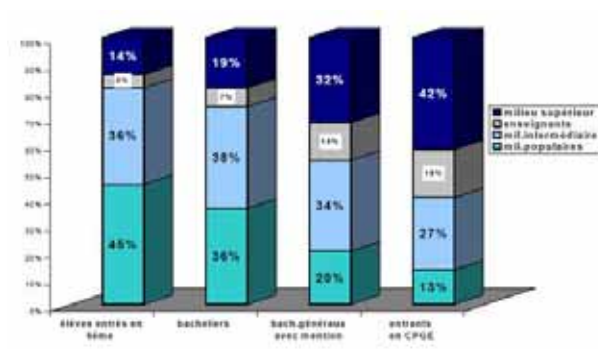
• Massification et démocratisation : progrès et limites

- dans les années 1970, un enfant d'ouvrier avait 28 fois moins de chances qu'un enfant de cadre supérieur d'accéder à l'enseignement supérieur ; il en a 7 fois moins aujourd'hui ;
- toutefois, la probabilité, pour un enfant d'enseignant ou de cadre supérieur, d'entrer dans une grande école est encore de 20 points supérieure à celle d'un enfant d'ouvrier, et de 15 points supérieure à celle d'un jeune issu de milieu intermédiaire ; une étude relève une interruption de la démocratisation de l'accès aux grandes écoles à partir des années 1980, alors qu'en parallèle l'université continuait à se démocratiser ;
- selon une étude de 1995 ciblée sur quatre grandes écoles prestigieuses, 29 % des élèves étaient d'origine populaire au début des années 1950, 9 % quarante ans plus tard ; toutefois, rapporté aux évolutions de la structure sociale de la France, ce constat dissimule une stabilité, voire une très légère ouverture sociale.

• La « colonne à distiller » agit déjà en amont

- 43 % des enfants d'enseignants accèdent à un baccalauréat général scientifique, contre 6 % des enfants d'ouvriers non qualifiés ; or, 72 % des étudiants en classe prépas sont titulaires d'un bac S.

DE LA 6^e AUX CPGE : ÉVOLUTION DES ORIGINES SOCIALES DES ÉLÈVES



Source : Colloque « Démocratie, classes préparatoires et grandes écoles », 2003.

• Un phénomène accentué en classes prépas

- 30 % des bacheliers ayant obtenu une mention intègrent une classe prépa quand ils sont enfants d'enseignant ou de milieu supérieur, 12 % quand ils sont issus de milieu populaire ;
- 54 % des étudiants en classes préparatoires sont issus de milieu favorisé ; c'est le cas de 41 % des étudiants en médecine, de 29 % en licence et de 16 % dans les sections de technicien supérieur.

• Une exception : les classes prépas technologiques

- 4 % seulement des élèves de classes prépas sont des bacheliers technologiques ; dans les classes qui les accueillent, 27 % des étudiants sont issus de milieu favorisé et 27 % de milieu défavorisé.

• Des inégalités territoriales

- 21 départements sont dépourvus de classe préparatoire publique ;
- 1 étudiant en classe prépa sur trois est scolarisé en Ile-de-France, 18 % à Paris ;
- si 16 % des lycées proposent une offre de classes prépas, c'est le cas de près du tiers des établissements considérés comme favorisés.

COMPOSITION DE LA MISSION D'INFORMATION

Président :	M. Jacques Legendre	Membres :	Mme Marie-Christine Blandin M. Jean-Claude Carle
Vice-Présidents :	Mme Annie David M. Jean Léonce Dupont M. Pierre Laffitte		M. Yves Dauge Mme Christine Hummel M. Serge Lagauche Mme Colette Mélot
Rapporteur :	M. Yannick Bodin		Mme Monique Papon M. Philippe Richert M. Jean-Marc Todeschini M. Jacques Valade

Propositions de la mission

I - LEVER L'AUTO-CENSURE : AIDER LES JEUNES À OSER LES CLASSES PRÉPARATOIRES

Proposition n° 1 – Améliorer l'information des élèves et des familles sur l' « éventail des possibles » :

- diffuser, auprès des collégiens et de leurs parents, une **plaquette** présentant de façon **synthétique** les différentes filières de formation ;

- consacrer **l'heure de « vie de classe »** en 2^{nde} et en 1^{ère} à une présentation des possibilités de poursuites d'études après le baccalauréat ;

- **généraliser le portail unique** d'accès à l'enseignement supérieur.

Proposition n° 2 – Remédier aux défaillances du système d'orientation des élèves :

- **mobiliser les services d'orientation** et les sensibiliser à la réalité et à la diversité des classes préparatoires ;

- **inscrire l'aide à l'orientation au titre des missions des professeurs** de collège et de lycée et l'intégrer à leur formation ;

- **dédier le conseil de classe** du 2^{ème} trimestre de terminale à l'orientation.

Proposition n° 3 – Démystifier les classes préparatoires :

- développer les **contacts directs** entre professeurs de lycée et de classe préparatoire, et entre élèves et étudiants, dans le cadre de conventions entre établissements ;

- diffuser largement auprès des lycéens les **informations** relatives aux dossiers d'inscription en classe préparatoire ;

- mieux informer les lycéens des **filières technologiques** sur l'existence des classes préparatoires dont l'accès leur est réservé.

II - ENCOURAGER L'ACCÈS ET LE SUIVI DES ÉTUDIANTS DANS LES CLASSES PRÉPARATOIRES ET LES GRANDES ÉCOLES

Proposition n° 4 – Restaurer l'équité territoriale, notamment en faveur des zones rurales et des banlieues :

- Revoir l'implantation de l'offre de classes préparatoires dans un double souci d'équité territoriale et de **mise en cohérence avec les autres filières du 1^{er} cycle d'études supérieures.**

Proposition n° 5 – Généraliser le tutorat :

- développer le tutorat, en l'étendant à tous les élèves volontaires **dès la classe de seconde** ;

- **mobiliser les équipes éducatives** (en désignant un **professeur référent**), les **cadres d'entreprises et les étudiants** (en leur proposant une **validation d'acquis**) ;

- **proposer à des jeunes en service civil volontaire de coordonner** des activités de tutorat ;

- poursuivre l'accompagnement, notamment psychologique des étudiants en CPGE et en grande école, et désigner pour chacun un **tuteur référent**, qui soit son « **parrain** ».

Proposition n° 6 – Lever les handicaps financiers :

- **réviser le système des bourses aux étudiants** ;

- **décontingenter les bourses au mérite** attribuées par l'Etat ;

- amplifier les **bourses d'entreprises** ;

- mettre en place une **caution publique des prêts** aux étudiants issus de familles modestes ;

- **moduler le montant des frais de scolarité** dans les grandes écoles en fonction des revenus des familles.

Proposition n° 7 – Remédier à la pénurie d’offre de logements étudiants :

- multiplier les internats, afin qu’à terme chaque lycée ayant des CPGE dispose d’une offre d’internat ;

- ouvrir les internats les fins de semaine et pendant les « petites » vacances ;

- généraliser les partenariats avec les CROUS pour favoriser les mutualisations d’équipements en logements étudiants.

III - MULTIPLIER, MIEUX COORDONNER ET ÉVALUER LES EXPÉRIMENTATIONS**Proposition n° 8 – Mobiliser les rectorats :**

- faire des recteurs les garants de la cohérence des actions menées sur leur territoire, le cas échéant en prenant appui sur une **commission de régulation** mise en place au niveau académique ;

- proposer aux établissements d’enseignement supérieur souhaitant s’engager dans des initiatives un **cadre d’accompagnement** pour monter des projets et mobiliser des financements.

Proposition n° 9 – Evaluer et valoriser les expérimentations :

- mesurer les progrès accomplis en développant des **outils statistiques** au niveau national et académique, avec notamment un indice sur le nombre d’élèves envoyés en classes préparatoires par lycée ;

- assurer le suivi du cursus dans l’enseignement supérieur des élèves ayant bénéficié d’une action de tutorat ;

- compléter les indicateurs de performance de la mission « Recherche et enseignement supérieur » du budget de l’Etat, par la mesure de l’évolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants dans les classes préparatoires ;

- procéder à une évaluation globale des actions mises en œuvre ; identifier et mutualiser les bonnes pratiques en diffusant une « boîte à outils » aux réseaux d’étudiants-tuteurs.

IV - PROLONGER LA RÉFLEXION...

Proposition n° 10 – Valoriser les synergies entre la filière classes prépas-grandes écoles et les autres voies de formation du 1^{er} cycle d’études supérieures.

Proposition n° 11 – Conduire une réflexion sur les modalités de notation et d’évaluation des élèves de classes préparatoires.

Proposition n° 12 – Rendre plus lisible et plus cohérente l’offre de formation en classe préparatoire : Engager une réflexion sur les possibilités d’aboutir à une organisation plus lisible et plus cohérente de l’offre de formation, en première année notamment. ■



Commission des affaires culturelles

Mission d’information sur la diversité sociale et l’égalité des chances dans la composition des classes préparatoires aux grandes écoles

Secrétariat de la commission
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Téléphone : 01.42.34.23.23
Télécopie : 01.42.34.33.33
secretariat-affcult@senat.fr

Président : M. Jacques Legendre

Sénateur du Nord



Rapporteur : M. Yannick Bodin

Sénateur de Seine-et-Marne



Le présent document et le rapport complet n° 441 sont disponibles sur internet :

www.senat.fr/rap/r

Le rapport peut également être commandé auprès de l’Espace Librairie du Sénat :
Tél : 01.42.34.21.21 - Courriel : espace-librairie@senat.fr - Adresse : 20, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06